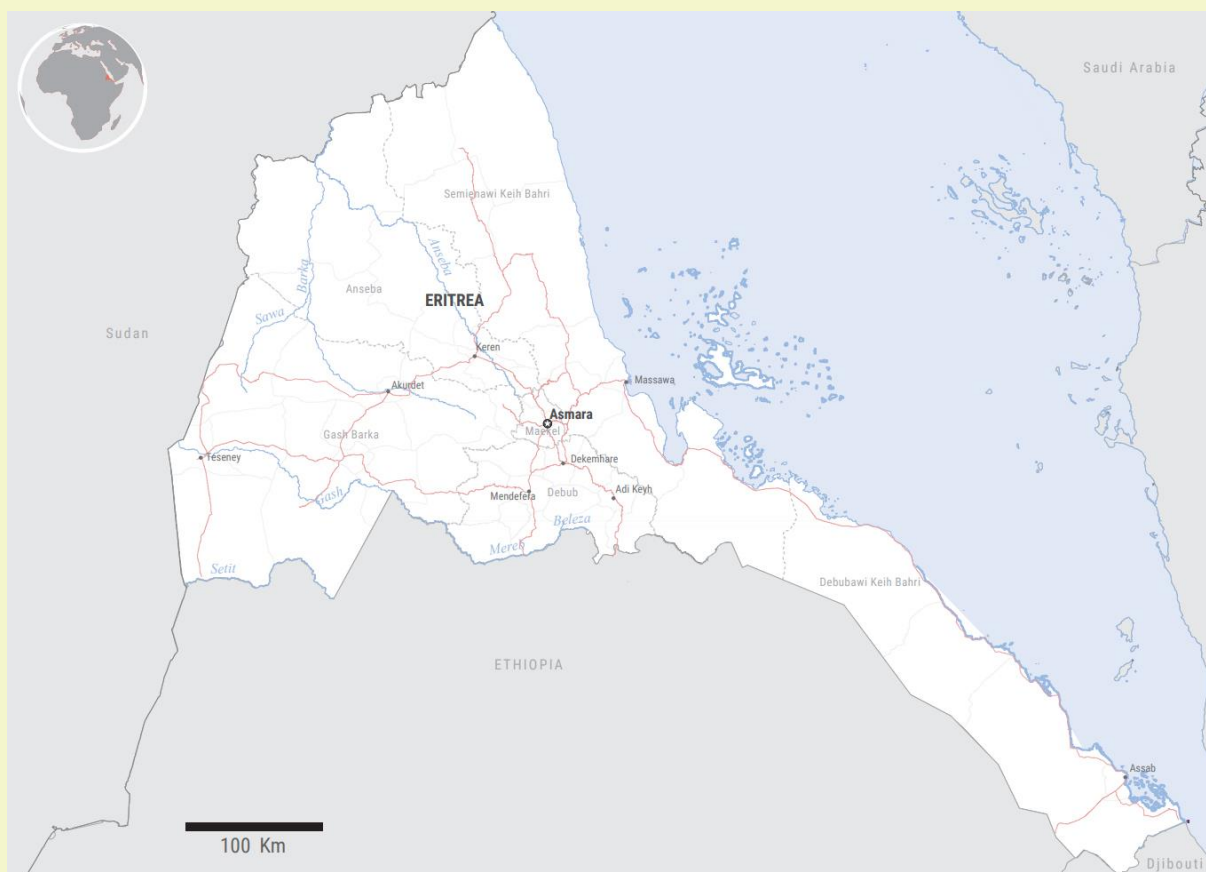


Factsheet: Érythrée

Février 2026



Carte: OCHA, Eritrea reference map (2019)

1 FAITS ET CHIFFRES

Population

3,5 millions (est. 2024). 38% de la population a moins de 15 ans. L'espérance de vie est de 69 ans pour les hommes et de 71 ans pour les femmes.

Ethnies

Groupes ethniques : Tigrinya (55%), Tigré (30%), Saho (4%), Kunama (2%), Rashaida (2%), Bilen (2%) et autres (5%). Chacun de ces groupes a sa propre langue.

Langues

Selon la Constitution de 1997, toutes les langues sont égales. L'enseignement primaire se fait dans la langue locale dominante (sept langues utilisées), puis l'anglais devient langue d'instruction et l'arabe est enseigné comme matière.

Religions

Le gouvernement ne reconnaît que quatre confessions : le sunnisme, l'orthodoxie érythréenne, le catholicisme romain et le luthéranisme. Selon les informations officielles, la moitié de la population s'identifie comme chrétienne et l'autre comme musulmane. D'autres sources indiquent que 63 % des Érythréen·ne·s sont chrétien·ne·s et 37 % sont musulman·e·s (est. 2012).

Système politique

État à parti unique dirigé par le président Isayas Afewerki. Le People's Front for Democracy and Justice (Front populaire pour la démocratie et la justice) est le seul parti autorisé. Le Parlement ne s'est pas réuni depuis 2001 et la constitution de 1997 n'est jamais entrée en vigueur. Aucune élection nationale n'a eu lieu depuis l'indépendance en 1993.

Service national obligatoire et indéfini

L'Érythrée impose un service national indéfini, y compris la conscription militaire obligatoire, officiellement jusqu'à 40 ans, mais souvent au-delà. Selon l'ONU, ce service s'apparente à du travail forcé et de l'esclavagisme, les femmes conscrites étant victimes de violences sexuelles dans les camps. La désertion est passible d'un à dix ans d'emprisonnement. En pratique, les déserteurs subissent une détention arbitraire et parfois une retenue de salaire. La plupart des conscrits ne sont jamais démobilisés et vivent sous la menace de détention, de torture ou de représailles familiales.

2 PROFILS À RISQUE

- Les personnes astreintes au service militaire et national ou recrutées au sein de l'armée populaire (People's Army) ;
- Les personnes ayant quitté le pays illégalement, c'est-à-dire sans visa de sortie ;
- Les personnes qui désertent et les personnes **réfractaires au service militaire** ;
- Les familles des personnes qui désertent et des personnes réfractaires au service militaire ;
- Les **femmes** astreintes au service national (violence sexuelle et basée sur le genre) ;
- Les personnes **opposantes** et les personnes **critiques à l'égard du gouvernement** ;
- Les **journalistes** et les **professionnel·le·s des médias** ;
- **Les activistes critiques à l'égard du gouvernement** ;
- Les membres de groupes religieux non officiellement reconnus tels que les Témoins de Jéhovah ou les groupes évangéliques (seuls l'Islam sunnite, l'Église orthodoxe érythréenne, l'Église catholique romaine, l'Église évangélique luthérienne sont reconnus) ;
- Les **femmes** et les **enfants** à profils spécifiques (violence fondée sur le genre, MGE, mariage d'enfants, châtiments corporels) ;
- Les **minorités ethniques** font l'objet de discrimination et d'expulsions (surtout les membres des Kunamas et des Afars) ;
- Les personnes LGBTQI+ risquent des poursuites pénales et des peines de prison allant de cinq à sept ans (art. 310) et sont victimes de stigmatisation et de discrimination ;
- **Les victimes de la traite des êtres humains.**

3 DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Persistance d'une situation critique en matière de droits humains

Selon le dernier rapport du Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits humains en Érythrée, Mohamed Abdelsalam Babiker, la situation des droits humains en Érythrée demeure « critique ». Le rapport souligne les violations persistantes liées au service national/militaire obligatoire et de durée indéterminée, associé à des pratiques de conscription forcée et à du travail forcé. Les libertés d'opinion et d'expression, ainsi que la liberté de religion, restent fortement restreintes, avec des arrestations et détentions de personnes perçues comme critiques. La répression touche des milliers d'opposant·e·s présumé·e·s et d'autres personnes, victimes de détention arbitraire prolongée et/ou de disparition forcée, souvent sans inculpation, sans jugement, sans accès effectif à un·e avocat·e. Les conditions de détention sont rapportées comme très dures et parfois mortelles, notamment en raison du manque de nourriture, d'eau et de soins médicaux, mais également de la torture. En décembre 2025, l'ONU estimait qu'au moins 10 000 personnes étaient détenues en Érythrée, dont des politicien·ne·s, journalistes, prêtres et étudiant·e·s.

Rapprochement entre l'Érythrée et une faction rivale du TPLF

Durant la guerre du Tigré (2020–2022), des forces érythréennes ont combattu aux côtés de l'Éthiopie contre le TPLF, commettant de graves violations du droit humanitaire, y compris des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Malgré l'accord de Pretoria (novembre 2022), l'Érythrée maintiendrait une présence au Tigré qui entraverait le retour des déplacé·e·s. En 2025, l'armée érythréenne se serait rapprochée d'une faction rivale du TPLF, renversant son alliance antérieure et risquant d'étendre le conflit. Les tensions entre les deux pays se sont aggravées, chacun s'accusant mutuellement de soutenir leur opposition respective. De plus, l'Érythrée perçoit les ambitions maritimes éthiopiennes comme une menace, et l'Éthiopie s'inquiète du rapprochement érythréo-égyptien.

Intensification de la conscription forcée depuis la guerre du Tigré

Selon le Rapporteur spécial, en février 2025, dans le contexte de l'escalade des tensions entre l'Érythrée et l'Éthiopie et du renforcement de leur présence militaire le long de leurs frontières communes, les autorités érythréennes ont lancé une mobilisation nationale. Depuis la guerre du Tigré, la conscription forcée en Érythrée aurait connu une intensification significative, notamment via une augmentation des giffas (rafles). Les forces de sécurité ont ainsi bouclé certaines zones et rassemblé les personnes en âge d'effectuer leur service militaire. Les personnes mineures et les élèves en décrochage scolaire sont également enrôlé·e·s de force. En 2022 et 2023, le gouvernement érythréen a mené une campagne intensive de recrutement forcé, notamment de réservistes âgés de 50 à 60 ans appelés à servir pour se préparer à d'éventuels nouveaux combats dans la région du Tigré. Les déserteurs et les réfractaires continuent d'être détenus arbitrairement et à

subir des actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les autorités exercent une pression sur les proches de ces personnes, l'accès à certains biens essentiels pouvant être conditionné au fait que tous les membres de la famille en âge de servir soient effectivement en service.

Répression transnationale

Le gouvernement érythréen poursuit ses efforts pour faire taire les voix dissidentes au sein de la diaspora érythréenne. Le Rapporteur spécial a signalé un recours accru à l'intimidation, au harcèlement en ligne, à la surveillance et au refus de services consulaires. Les personnes ayant quitté le pays illégalement sont poussées à signer un « formulaire de regret » (Taesa), demandant pardon et s'engageant à payer un impôt sur le revenu de 2 %, notamment pour pouvoir obtenir un passeport.

Restriction de la liberté de religion

La persécution des confessions non reconnues s'est poursuivie en 2025. Selon l'USCIRF, plus de 350 chrétiens et au moins 63 témoins de Jéhovah étaient emprisonnés pour leur foi en 2024. Fin 2025, 177 chrétiens ont été libérés conditionnellement après avoir signé un document reconnaissant leur « crime ». Les dissidents religieux subissent des mauvais traitements en détention.

Personnes réfugiées érythréennes en Éthiopie

Au 31 décembre 2025, 169 813 Érythréen·ne·s étaient enregistré·e·s comme réfugié·e·s en Éthiopie, dont 72% dans des camps. Depuis 2020-2021, les autorités éthiopiennes limitent l'enregistrement des nouvelles arrivées, privant de nombreuses personnes d'accès aux soins de base. Entre décembre 2024 et février 2025, plus de 600 réfugié·e·s ont été refoulé·e·s vers l'Érythrée, et des arrestations ont visé des personnes disposant de documents à Addis-Abeba.

Déportations et violations visant les réfugiées érythréennes au Soudan

Le HCR estimait fin décembre 2025 que le nombre de personnes réfugiées et demandeuses d'asile érythréennes au Soudan était de 137 000. La grande majorité (77 %) vivent dans la province de Kassala, principalement dans des camps. Depuis le début du conflit armé en 2023, les autorités soudanaises auraient expulsé des personnes demandeuses d'asile érythréennes vers l'Érythrée, et seules celles qui paient la taxe de la diaspora et démontrent leur loyauté au régime érythréen peuvent voyager librement entre les deux pays, sans qu'on sache comment les personnes expulsées sont traitées à leur retour. Les Érythréen·ne·s non enregistré·e·s s'exposent à des risques d'exploitation et surtout à des arrestations et amendes répétées par la police qui a transformé cette pratique en "modèle économique", ce qui rend l'enregistrement indispensable pour les résident·e·s de longue durée.

4 PRATIQUE DES AUTORITÉS SUISSES

Taux de protection

Selon les chiffres du SEM, 3 227 Érythréen·ne·s ont déposé une demande d'asile entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2025. Le taux d'octroi de l'asile était de 46,5 % tandis que le taux de protection (décisions positives + admissions provisoires) était de 60,7 %. Le taux d'octroi de l'asile ajusté (sans non entrée en matière NEM) était de 63,4 % et le taux de protection était de 82,7 %.